Bernard BARRAQUÃ‰ â€“ LATTS

Mise en œuvre de la directive cadre -Â La stratÃ©gie des 3E : Ã‰conomie, Environnement et Ã‰thique. H2o-IRC mai 2004.

La stratÃ©gie des 3E - Ã‰conomie, Environnement et Ã‰thique

par Bernard BARRAQUÃ‰

directeur de recherche

Laboratoire Techniques Territoires et SociÃ©tÃ©s

LATTS - CNRS

propos recueillis par Martine LE BEC

Sources Nouvelles, IRC - mai-juin 2004

H2o - juillet 2004

Â

Les EuropÃ©ens ont-ils les moyens de maintenir Ã long terme leurs services publics de l'eau et de l'assainissement ? Alors que ces services ont Ã©tÃ© mis en place grÃ¢ce Ã des subventions massives des gouvernements, celles-ci ne sont plus guÃ¨re disponibles pour assurer le renouvellement des infrastructures vieillissantes, rendu nÃ©cessaire en mÃªme temps que d'importants investissements en faveur de l'environnement. Dans le mÃªme temps, les pays de l'Europe du Sud - et aujourd'hui de l'Europe orientale - sont encore que dans la phase initiale d'Ã©quipement et donc trÃ¨s Ã©loignÃ©s d'assurer le simple recouvrement : les prix de l'eau y correspondent Ã peine aux frais de fonctionnement !

Dans ce contexte, il apparaÃ®t pertinent de "revitaliser" la base mÃ©thodologique initiÃ©e dans le cadre du rÃ©seau Eurowater : les "3E" du dÃ©veloppement durable ; E comme Ã‰conomie, Environnement et Ã‰thique. En ce qui concerne les services publics d'eau et d'assainissement, et plus largement, la gestion des infrastructures hydrauliques, la problÃ©matique se dÃ©cline de la faÃ§on suivante : 1) Les modes de financement actuels, et en particulier les factures d'eau, permettent-ils de maintenir le patrimoine technique en bon Ã©tat, une fois l'Ã©quipement initial rÃ©alisÃ© ? 2) Quels investissements supplÃ©mentaires faut-il consentir pour amÃ©liorer les performances environnementales et de santÃ© publique des services ? 3) Les usagers pourront-ils - et accepteront-ils - de payer ?

La Directive cadre europÃ©enne pour l'eau s'est elle-mÃªme fondÃ©e sur les trois critÃ¨res en visant Ã : 1) un bon Ã©tat Ã©cologique d'ici 2015 des "districts hydrographiques" Ã©tablis par les Ã‰tats membres ; 2) une tarification appropriÃ©e des divers usages de l'eau qui tienne compte Ã la fois des coÃ»ts de la ressource et des coÃ»ts environnementaux ; enfin, 3) la participation - ou tout au moins l'information, du public.

S'agissant aussi bien de la durabilitÃ© des services publics de l'eau que de la mise en œuvre de la directive cadre, la

satisfaction des trois critÃ¨res permettra de renouveler la problÃ©matique de la gestion de l'eau en invitant aussi Ã la dÃ©finition de nouveaux territoires et de nouveaux compromis. ElleÂ ne sera nÃ©anmoins pas facile Ã mettre en pratique.

Ce qui coÃ»te cher, ce n'est pas l'eau ; c'est l'argent nÃ©cessaire pour faire des investissements lourds et espacÃ©s dans le temps ; c'est aussi l'information dont il faudrait disposer pour conduire des politiques Ã©conomiquement rationnelles Ã un niveau centralisÃ©. La voie europÃ©enne, qui fait de l'eau une res comunis omnium, Ã©chappant largement Ã la domanialitÃ© ainsi qu'Ã l'appropriation privÃ©e, pourra servir d'exemple au monde, Ã moins qu'elle ne reste un vœu pieux...Â .

Â

Â ResSources

Les services publics de l'eau en France et en Europe - DonnÃ©es urbaines 4, Ã‰ditions Ã‰conomica, mai 2003.
L'impact des normes et des directives europÃ©ennes dans les pays membres de l'Union - Colloque au SÃ©nat, Paris, octobre 2002.
Les enjeux de la Directive cadre sur l'eau - revue Flux, LATTS-CNRS, 2001.